

APPEL A PROJET

« IN SITU 1.1 – 2016, 11^e Rencontre de création In Situ,
Land Art, Street Art » à Arles et en Camargue
Résidence d'artistes Du 23 juin au 4 juillet 2016
Exposition visible du 1er juillet au 30 septembre 2016

A. L'ASSOCIATION CULTURES NOMADES PRODUCTION ET LE PROJET « IN SITU »

Cultures Nomades Production est une association loi 1901 créée en 2004. Elle a pour objet de **soutenir la création et la diversité culturelle par la mise en œuvre de projets artistiques au niveau local et international**, avec le soutien et la collaboration d'institutions publiques et privées.

Le développement du lien social et la promotion culturelle sont ses principaux moteurs d'action. Ses actions artistiques et de proximité s'adressent en priorité à des publics en marge des propositions culturelles pour des raisons géographiques ou sociales.

Le projet « In Situ » a été créé par l'association en 2006. Il constitue un véritable **laboratoire dédié à la création plastique contemporaine**, centré sur la recherche artistique expérimentale. Cette structure flexible, nomade, **largement tournée vers la jeune création**, se veut un repère attractif, face à un univers en constante évolution.

Mêlant **Land Art et Street art**, « In Situ » présente la particularité de **créer des passerelles entre environnement naturel et espace urbain.**

B. L'OBJET DE L'APPEL A PROJET

La manifestation se déroulera du 23 juin au 4 juillet 2016 avec une exposition des œuvres du 1er juillet au 30 septembre 2016.

Elle donnera lieu à l'installation d'œuvres *in situ* sur le territoire d'Arles, en ville et en Camargue. Chaque projet devra présenter une œuvre originale pour la manifestation « **IN SITU 1.1, 11^e Rencontre de création In Situ** ».

Les projets artistiques devront s'articuler autour de l'espace urbain et peuvent être déclinés de différentes manières : sculpture, installation vidéo, installation photos, Land Art et Street Art.

Seront privilégiés les projets d'artistes du réseau « **AVEC** » (Alliance de Villes Européennes de Culture) en relation avec le patrimoine historique d'Arles ou le patrimoine naturel de Camargue, et qui s'attachent également aux populations locales et à leurs activités.

C. LES CONDITIONS DE REALISATION

Une indemnité de prestation de 1 200 € est prévue pour la création et la réalisation d'un projet conçu spécialement pour « In Situ 1.1 » 2016. Cette indemnité comprend aussi le transport.

Les frais de déplacement et de création seront versés fin juillet 2016.

Au maximum 10 artistes, dont 3 à 4 de la Région PACA, seront retenus pour participer à la manifestation. La sélection d'un artiste ne peut être effective deux années consécutives.

1/ La présence de l'artiste :

- L'artiste sera reçu en résidence à partir du **jeudi 23 juin jusqu'au lundi 4 juillet 2016 au matin**. L'hébergement et la restauration sont à la charge de l'association.
- L'accueil de tous les artistes se fera le **jeudi 23 juin à 16h00**. Leur présence est indispensable.
- Les artistes devront être présents le **jeudi 30 juillet toute la journée** sur leur lieu d'installation pour le **reportage photographique**.
- Les œuvres devront être impérativement terminées pour le **vendredi 1 juillet 2016**.
- L'artiste devra être présent le jour du vernissage, le **samedi 2 juillet 2016**.

2/ Précisions :

- L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté (moyennant des adaptations mineures soit pour des raisons techniques soit pour l'articulation des œuvres entre elles sur le site. Ces adaptations seront établies par les artistes en relation avec le directeur artistique).
- La création de l'œuvre devra se faire essentiellement *in situ* et au besoin partiellement dans l'atelier de l'artiste (à préciser dans le projet de candidature).
- L'artiste **se déplacera avec son propre matériel et devra être autonome dans la progression de son travail** (outillage personnel obligatoire, fabrication et déplacements sur place).
- L'artiste devra **bien sécuriser son installation (par exemple par un câblage solide) qui tiendra toute la durée de la manifestation**. Il est à noter que le site est parfois balayé par des vents violents pouvant venir du Nord, du Nord-ouest ou du Sud-est.
- Les matériaux naturels ou synthétiques **ne devront pas occasionner de pollution** sur le site d'installation.
- Chaque artiste doit s'acquitter d'une **responsabilité civile et d'une assurance maladie**.

- L'artiste prévenu à l'avance acceptera de rencontrer les journalistes, d'échanger avec la population locale et les écoles et d'être photographié pour les besoins de la communication sur l'événement.

3/ Les lieux d'exposition (à confirmer)

- Le centre-ville d'Arles
- Le Jardin Hortus du Musée Départemental Arles Antique
- Le Musée Réattu
- Le Sambuc en Camargue

D. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Il doit être envoyé par la poste à l'adresse suivante :

CULTURES NOMADES PRODUCTION

A l'attention du Comité de sélection « In Situ 1.1 » 2016

60, Rue de Chartrouse

13 200 Arles - France

E. CONSTITUTION DU DOSSIER (DOCUMENTS NON AGRAFES ET SEPARES) :

- Un curriculum vitae de l'artiste (accompagné d'un press book).
- Une présentation écrite de sa démarche et de sa recherche.
- Sur un format A3 : le projet d'installation proposé (dessin, photo, photomontage précis) avec légende : un titre et un texte explicatif court.
- Sur un format A4 : une note explicative plus importante avec une fiche technique détaillée présentant les matériaux, les dimensions de l'œuvre, sa disposition dans l'espace.
- 3 visuels de format A4 maximum présentant des œuvres déjà réalisées par l'artiste.

Après la sélection, à partir de début janvier 2016, un texte de présentation de l'œuvre plus développé sera demandé à l'artiste.

Pour le retour du dossier, joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste. Dans le cas contraire, le dossier ne sera pas renvoyé.

F. DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS :

La date limite est fixée au **31 décembre 2015**.

Le jury, composé de membres du bureau de l'association et de personnalités du milieu artistique, se réunira début **janvier 2016 pour la sélection des dossiers**.

Nous avertirons les artistes sélectionnés le 10 janvier 2016 et nous vous adresserons, par écrit, une convention à signer établie entre les deux parties.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site Web de l'association, nous téléphoner ou nous envoyer un mail :

Email : culturesnomadesprod@gmail.com

Téléphone : 04 90 49 89 10